



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION 2022-119

Aux personnes intéressées par ce projet de résolution.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **06 juin 2022**, le conseil municipal a adopté le projet de résolution suivant :

- Premier projet de résolution numéro **2022-119** concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI) de la municipalité de Saint-Ulric en vertu du règlement 2008-92 du lot numéro 5 538 605;

QU'EST-CE QUE C'EST?

Les changements proposés touchent le règlement numéro 2008-92 concernant le PPCMOI. Le projet qui se situe au 3297, route 132 Ouest, Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0 aura pour objet d'autoriser l'entreposage de véhicules automobiles, des embarcations et des roulottes à l'intérieur des bâtiments agricoles vacants.

POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La municipalité souhaite autoriser de façon exceptionnelle un projet portant sur l'entreposage à court terme de véhicules automobiles, des embarcations et des roulottes dans une zone agricole dynamique sur le lot numéro 5 538 605 du cadastre de Québec. En effet, l'entreposage de véhicules n'est pas permis dans une zone agricole dynamique. L'objectif de ces changements est donc de permettre pour une durée de trois années se terminant le 02 juillet 2025, à l'intérieur de deux bâtiments agricoles vacants présents sur le site, l'entreposage de véhicules automobiles, des embarcations et des roulottes.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution aura lieu le **4 juillet 2022 à 19h30, au 130, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, le **projet de résolution numéro 2022-119** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÉSOLUTION?

Oui, le projet de résolution est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au www.st-ulric.ca

Donné à Saint-Ulric (Québec), ce 08-06-2022.

Louise Coll, GMA

Directrice-générale et greffière-trésorière